

contenant l'approbation du traité, et leur envoient copie de leur lettre du 29 au duc (n° 2545).

Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. *France*, *depeschen*, 1579-1583, fol. 85.

2542. — *Fleix-lez-Sainte-Foy*, 28 octobre 1580. Lettre de Philippe de Marnix aux états généraux. Il est extrêmement marri que les affaires ne marchent pas plus vite. Le roi de Navarre n'a pas voulu entamer les conférences pour la paix avant l'arrivée du vicomte de Turenne et des députés des églises; néanmoins, voyant qu'ils ne sont pas venus dans le terme fixé, il a commencé d'entrer en capitulation pour gagner du temps. Marnix espère que, en trois ou quatre jours, « la paix » sera faicte ou faillie. » Il la tient pour assurée, d'autant plus que l'ambassadeur de la reine d'Angleterre est arrivé le 27, « lequel tient aussy la main à la roue, et tout le monde » y est fort affectionné. » Il a supplié S. A. de commander à M. de la Rochepot qu'il tienne étroite correspondance avec monseigneur le prince et les états; S. A. a promis de le faire.

Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. *France*, *depeschen*, 1579-1583, fol. 89 v°.

2543. — *Tours*, 29 octobre 1580. Lettre des députés des états en France au duc d'Anjou. Ils lui envoient les lettres qu'ils viennent de recevoir, pour lui, des états généraux et des états de Brabant. A cette occasion, ils ne peuvent se dispenser de lui dire franchement « qu'il est du tout requiz, pour son » service et manutention du pays, à la confirmation des cœurs » du peuple de par delà, qu'il face, au plus tost, voires sans » auleun ultérieur dilay, démonstration effectuelle de la bonne » envie et moiens qu'il a de leur procurer en brief leur déli- » vrance. » C'est en ce sens que les états et monseigneur le prince d'Orange leur écrivent. Ils s'en remettent, pour le surplus, à ce que lui dira leur collègue le seigneur de Sainte-Aldegonde.

Arch. de la Haye : reg. *France*, *depeschen*, 1579-1583, fol. 88.

2344. — *Anvers, 29 octobre 1580.* Lettre des états généraux aux états de Gueldre. Les gages des seigneurs du conseil d'État étant arriérés de plusieurs années, ceux de Brabant, de Flandre et d'autres provinces ont pris à leur charge le payement desdits gages aux seigneurs nés dans leur province respective et choisis par eux. Le docteur Leoninus étant né en Gueldre, ayant été élu par les états de cette province, et ayant rendu de très-notables et de très-agréables services à la cause commune (*ende zeer merckelycke ende angenamen dienst gedaen hebbende den welvaren van de gemeyne saecken*), il est juste qu'ils lui fassent payer aussi ce qui lui est dû et qui monte à 5,600 florins. Les états généraux les prient de le faire.

Arch. du royaume: *Dépêches des rebelles*, t. IV, fol. 231.

2345. — *Fleix-lez-Sainte-Foy, 30 octobre 1580.* Lettre de Philippe de Marnix aux états généraux. Depuis sa lettre du 28 (n° 2342), le vicomte de Turenne est arrivé à Bergerac, à trois lieues de Fleix. Le roi de Navarre va l'y joindre demain; Marnix espère l'accompagner. Le maréchal de Cossé est à Fleix depuis hier. « J'ay cejourd'huy, dit Marnix, eu beau-
» coup de propos avecq luy, en présence de Son Altèze, sur ce
» faict (la conclusion de la paix), et pense qu'il ne tiendra à
» culx. Tant y a que, dans trois ou quatre jours, nous
» serons esclarciz si la paix se doit faire ou non. » Marnix écrit plus loin : « Vous pouvez hardiment croire qu'elle est
» sincère du tout. Le reste gist à empêcher toutes innovations
» cependant : ce que, messieurs, vous doit estre recommandé
» comme chose dont dépend vostre honneur et de toute la
» nation, et mesme nostre bien en général. »

Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : *reg. France, depeschen*, 1579-1583, fol. 90 v°.

2346. — *Fleix, 31 octobre 1580.* Lettre du duc d'Anjou aux états généraux. Il a prié le seigneur de Sainte-Aldegonde de l'accompagner en ce voyage, pour leur témoigner de la

diligente poursuite qui se ferait afin de parvenir à la conclusion de la paix. Il les assure qu'il ne s'y perdra pas une seule heure : mais, comme de telles négociations ne peuvent être menées à fin « que par une assemblée de beaucoup de gens » d'honneur, où il va du temps et du conseil, qui rendent » toutes choses solides et perdurables », il les prie de ne pas s'en ennuyer. Il envoie le seigneur de la Rochepot avec deux mille cinq cents ou trois mille hommes de pied et quatre ou cinq cents chevaux, pour favoriser les affaires de Cambray; il lui a ordonné d'entretenir bonne correspondance avec eux et monsieur le prince d'Orange : de leur côté, ils pourront, en l'assistant de leurs moyens et faveurs, encourager lui et sa troupe à s'opposer plus vivement aux desseins de l'ennemi.

Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. *France, depeschen*, 1579-1583, fol. 89.

2547. — *Leeuwaarde*, 31 octobre 1580. Commission et plein pouvoir donnés par les états de Frise à Gosliek Hiddema et Jacob Jacobs, bourgmestre de la ville de Bolswert, à l'effet de comparaître, en leur nom, à l'assemblée des états généraux convoquée pour le 1^{er} novembre à La Haye, et d'y prendre résolution, avec les députés des autres provinces, tant sur les points proposés par Son Excellence (le 9 septembre) que sur toutes autres affaires touchant le maintien de l'état du pays.

Arch. de la Haye : *Dépêches ordinaires*, t. III, fol. 73.

2548. — *Malines*, 31 octobre 1580. Commission et plein pouvoir donnés par les écoutète, communemaitres, échevins et conseil de la ville de Malines à sire Henri Vander Vekene, communemaitre, et M^e Pierre Van Dieven, pensionnaire de cette ville, à l'effet de comparaître, en leur nom, à l'assemblée des états généraux qui aura lieu à Delft ou ailleurs, et d'y prendre résolution, avec les députés des autres provinces, sur les points proposés par le prince d'Orange le 9 septembre;

ainsi que sur toutes autres affaires touchant le maintien de l'état du pays.

Arch. de la Haye : *Dépêches ordinaires*, t. III, fol. 71 v°.

2549. — *Anvers*, 2 novembre 1580. Lettre des états généraux aux états de Hollande. Melchior Modelins, leur clerc pour la langue allemande, étant, de leur consentement, passé au service du comte Frédéric de Hohenzollern, il convient, avant qu'il parte, de lui payer ce qui lui est dû, savoir : 90 florins. Comme ils n'ont aucun moyen de le faire, ils prient les états de Hollande de se charger de ce paiement.

Arch. du royaume : *Dépêches des rebelles*, t. IV, fol. 254.

2550. — *Anvers*, 7 novembre 1580. Lettre des états généraux aux quatre membres de Flandre. Le colonel Sohey leur a remontré les grands services qu'il a rendus au pays, et les frais excessifs qu'il a dû supporter pour se racheter des mains de l'ennemi : ce qui l'a tellement épuisé qu'il ne voit d'autre moyen de recouvrer sa liberté, ainsi que le gouverneur Vanden Tympel et les autres capitaines pris en dernier lieu à Nivelles, qu'un échange auquel le prince d'Épinoy consent. Les états généraux prient les quatre membres d'avoir égard au désir du colonel Sohey.

Arch. du royaume : *Dépêches des rebelles*, t. IV, fol. 243.

2551. — *Anvers*, 7 novembre 1580. Lettre des états généraux à MM. Jacques Taffin, président, et Jacques Callonne, conseiller et maître de la chambre des comptes, à Gand, afin qu'ils se rendent à Anvers, pour être présents à l'audition et liquidation des comptes du trésorier de l'épargne Reynhout.

Arch. du royaume : *Dépêches des rebelles*, t. IV, fol. 242.

2552. — *Nimègue*, 7 novembre 1580. Lettre des chevaliers (*die ritterschappen*) des quartiers de Nimègue et d'Arnheim au prince d'Orange et aux états généraux assemblés à la Haye. Ils

leur font savoir qu'ils ont commis Gherard Van Oy, seigneur d'Oy, vicomte en l'Empire (*borchgreve in den ryck*), et Hendrick Van Steenberghe, pour assister, en leur nom, à l'assemblée convoquée à La Haye. Ils les prient de les y admettre et de les croire comme eux-mêmes.

Arch. de la Haye : *Dépêches ordinaires*, t. III. fol. 68.

2553. — *Tours, 10 novembre 1580.* Lettre des députés des états généraux au duc d'Anjou. Il y a tantôt deux mois que leur traité est conclu, et depuis lors ils n'ont pas eu de ses nouvelles, tandis qu'ils croyaient que quinze jours ou trois semaines suffiraient pour liquider ce qu'il y a de conditionnel, dans le traité, à l'égard de la déclaration du roi. Il importe cependant qu'ils sachent et aient de quoy les estatz puissent
 » donner satisfaction au peuple, qui souvent, difficile et tardif
 » à croire bons advis et résoudre de son salut, après l'avoir
 » fait, n'y admet plus de dilay qu'à grand reproche et danger
 » de ceux qui les y ont persuadé, ou bien quelque-
 » fois preste l'oreille aux remèdes contraires des artificieux,
 » (chose familière à ceux qui sont en doute de leur estre)
 » avec entière subversion et ruyne de tout l'Estat. » Ils le supplient, en attendant que la paix soit conclue, de leur permettre de retourner aux Pays-Bas.

Arch. de la Haye : reg. *France, depeschen*, 1579-1583, fol. 147 v°.

2554. — *Fleix, 12 novembre 1580.* Lettre du duc d'Anjou aux députés des états généraux touchant les négociations qui le retenaient en cet endroit, et les dispositions qu'il avait prises pour le rassemblement de son armée.

Arch. de l'État, à Bruges : reg. n° 9, pièces 44 et 67.
 — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1579-1583, fol. 100.

2555. — *Tours, 16 novembre 1580.* Lettre des députés des états généraux au duc d'Anjou. Ils le supplient humblement de

leur faire tenir un mot de réponse et résolution, afin qu'ils puissent se conduire en conséquence avec ceux qui les ont envoyés. Il leur vient, d'heure à autre, tant d'avertissements « de l'empirement des affaires de Cambray et de l'altération » des cœurs des inhabitants », qu'ils ne peuvent qu'en présager bientôt « une révolution et fin mauvaise. »

Arch. de la Haye: reg. *France, depeschen*, 1579-1583, fol. 148 v°.

2556. — *Fleix-lez-Sainte-Foy*, 21 novembre 1580. Lettre de Philippe de Marnix aux états généraux. Conférence entre le duc d'Anjou et le roi de Navarre. On a attendu l'arrivée des députés du Languedoc et de la Guienne. Les députés du roi de France sont arrivés. L'ambassadeur d'Angleterre prend part aux délibérations. Il est décidé que le duc d'Anjou restera encore deux mois en France avant de se rendre dans les Pays-Bas. Le duc est désireux de prêter serment aux états. On attend la ratification du traité par le roi de France. Marnix demande de l'argent pour subvenir aux frais de la légation.

Documents historiques inédits, etc., II, 174. — Arch. de la Haye: reg. *France*, 1579-1583, fol. 96.

2557. — *Fleix*, 25 novembre 1580. Lettre du duc d'Anjou aux députés des états généraux, les informant qu'il a arrêté, avec le roi de Navarre et les députés de la religion, certains articles qu'il envoie au roi, et les priant de venir le trouver à Fleix.

Arch. de l'État, à Bruges: reg. n° 9, pièce 42. — Arch. de la Haye: reg. *France*, 1579-1583, fol. 101.

2558. — *Curzon*, 30 novembre 1580. Lettre du duc d'Anjou aux états généraux. Les articles de la paix ont été accordés et signés le 26 novembre, et ils viennent d'être envoyés au roi, afin qu'il les ratifie. Voulant ne rien laisser en arrière de ce qui concerne les états; le duc a dépêché le maréchal de Cossé vers le roi, « tant pour donner ordre à ce qui dépend de S. M.

» à meétre sus l'armée qu'il prétend conduire lui-même aux
 » Pays-Bas, que pour obtenir l'adveu d'icellé en la résolution
 » desdicts articles. » Il leur renouvelle l'assurance que ce qu'il
 leur a promis sera entièrement et de point en point effectué.
 Il s'en remet d'ailleurs au témoignage du seigneur de Sainte-
 Aldegonde, qui leur dira le désir qu'il a de les voir, « l'aiant,
 » ajoute-t-il, volu amener avecq moy, tant pour cest effect
 » que pour ayder, de son costé, comme il a sceu très-bien
 » faire, en l'avancement de ceste négociation, où, par sa
 » suffisance, il a eu beaucoup d'autorité et crédiet envers
 » ceulx de la religion : qui n'a pas de peu proufficté. »

Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. *France, depeschen*, 1579-1583, fol. 93.

2559. — *Delft, 1^{er} décembre 1580.* Lettre des états généraux à Philippe de Marnix. Ils ont reçu ses lettres des 28 et 30 octobre (nos 2542 et 2545). Ils lui savent bon gré des offices qu'il a faits, en accompagnant Son Altesse, pour avancer la conclusion de la paix en France. Selon ses bons avis, ils feront tout ce qui sera en leur pouvoir « affin que aulcune innovation » n'advienne de deçà. » Les députés de Flandre, Hollande, Zélande, Malines et Frise, après leur retraite d'Anvers, se sont assemblés pour la première fois à Delft le 28 novembre.

Arch. de la Haye : reg. *France, depeschen*, 1579-1583, fol. 94 v^o.

2560. — *Delft, 1^{er} décembre 1580.* Lettre des états généraux au duc d'Anjou. Ils ont appris, avec un contentement indicible, par sa lettre du 31 octobre (n^o 2546), l'heureux acheminement des négociations pour la paix. Aussi attendent-ils en bonne dévotion qu'il s'approche des Pays-Bas. Ils le remercient de l'envoi du comte de la Rochepot : d'après ce que ce seigneur écrit, ceux de Cambray se maintiennent « en » une telle et si délibérée constance qu'ilz ont peu de crainete » des ennemiz. »

Arch. de la Haye : reg. *France, depeschen*, 1579-1583, fol. 95 v^o.

2361. — *Delft, 2 décembre 1580.* Lettre des états généraux au comte de la Rochepot. Ils l'assurent qu'ils feront tout ce qui sera en leur puissance « pour affranchir les passaiges « le plus que faire se pourra. » Ils ont été joyeux d'apprendre, par ce qu'il a écrit à monseigneur le prince d'Orange, qu'il approchera de si près les ennemis que ceux de Cambray en seront favorisés. Ils l'en remercient, et lui promettent de le seconder de leurs moyens. Ils l'engagent à ne pas trop hasarder ses troupes, vu que l'ennemi est si fort en campagne qu'il a pu s'emparer de Condé. Ils l'engagent enfin à tenir bonne correspondance avec le prince d'Épinoy.

Arch. de la Haye: reg. *France, depeschen*, 1579-1583, fol. 94.

2362. — *La Haye, 3 décembre 1580.* Remontrance faite aux états généraux par Lambert ther Cuelen, docteur en droit et bourgmestre de Zwolle, en l'absence de Johan Sloeth, drossard du pays de Vollenhoven, député des états d'Overyssel. Elle est conforme à l'instruction donnée aux deux députés par les états d'Overyssel, le 27 octobre (n° 2359).

Arch. de la Haye: *Dépêches ordinaires*, t. III, fol. 52.

2363. — *Anvers, 5 décembre 1580.* Commission donnée par les états de Brabant à sire Adrien de Bailleul, chevalier, seigneur d'Èvre, Eckeren, etc., sire Henri de Berchem, chevalier, seigneur de Berchem, sire Jean de Brimeu, seigneur de Poederlé, et Frédéric de Renesse, seigneur de Malle, pour les nobles; Adrien de Conincxloo, bourgmestre des nations, sire Charles de Trello, chevalier, échevin, Henri Hubrecht, conseiller, et M^e Louis Meganck, pensionnaire, pour la ville de Bruxelles; Jan Van Santvoordt et Jan Bazeliers, échevins, M^e Pauwels Schuermans, ancien échevin, et M^e Jan Vanden Warck, pour la ville d'Anvers, à l'effet de comparaître, en leur nom, à l'assemblée des états généraux convoquée à Delft: lesdits états les autorisant à résoudre, avec les députés des

autres provinces, sur les points proposés par le prince d'Orange le 9 septembre (n° 2302) et sur toutes autres affaires concernant le bien du pays, en se conformant à leurs instructions, sans avoir besoin d'en référer à leurs principaux.

Arch. de la Haye : *Dépêches ordinaires*, t. III, fol. 65.

2364. — *Sans date (Anvers, 5 décembre 1580)*. Instruction des états de Brabant pour leurs députés. La substance en est qu'ils donnent plein pouvoir à leurs députés d'aviser, résoudre et conclure sur l'ordre à établir dans le gouvernement du pays; sur le choix d'un chef et d'un conseil qui aient autorité de disposer des forces militaires et des deniers de toutes les provinces, ainsi que sur toutes autres affaires concernant le bien du pays, en conformité de la commission donnée par les quatre membres de Flandre, le 26 septembre, à leurs députés (1), excepté seulement qu'ils ne pourront souscrire à d'autres conditions de traité avec le duc d'Anjou que celles qui ont été consenties déjà par les états de Brabant; qu'ils ne pourront accepter aucun autre souverain; qu'il ne sera point préjudicié à la promesse faite à ceux d'Anvers touchant la garnison, lors de leur adhésion à l'union d'Utrecht, etc.

Arch. de la Haye : *Dépêches ordinaires*, t. III, fol. 66 v°.

2365. — *Tours, 5 décembre 1580*. Lettre écrite aux états généraux par leurs députés en France. Le 20 novembre, « après beaucoup de difficultez et contenance diverses, tantost » de rupture, tantost de nouvelle conjoncture, » on est tombé d'accord sur la paix, sous le bon plaisir du roi, dont l'on ne doute. Le secrétaire d'État de Villeroi est à présent devers S. M., pour obtenir la confirmation des articles conçus et arrêtés. D'après ce que S. A. leur a mandé, les députés se disposent à se rendre auprès d'elle. — Dans un P. S. du 6, ils

(1) La commission que les quatre membres de Flandre avaient donnée à leurs députés, le 26 septembre, leur servit pour l'assemblée de Delft.

disent que, le matin, est arrivé le seigneur de Villers, lequel retourne aux Pays-Bas avec des lettres du seigneur de Sainte-Aldegonde, et ils demandent que les états décident sur la réception du serment du duc d'Anjou, comme ils le trouveront convenir.

Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. *France, despeschen*, 1579-1583, fol. 98 v^o.

2566. — *Delft*, 7 décembre 1580. Réponse faite par les états généraux, sous le bon plaisir du prince d'Orange (*onder het goet behaegen van Zynē Vorstelycke Genade*) à la remontrance du député d'Overyssel (n^o 2562). Ils expriment leur étonnement de ce que les états d'Overyssel s'excusent d'envoyer à leur assemblée des députés pleinement autorisés. Les raisons qu'ils donnent pour cela leur paraissent avoir peu de fondement. En premier lieu, la plupart des provinces unies, comme celle d'Overyssel, sont sujettes à l'Empire et ont des alliances avec les villes de la Hanse et le cercle de Westphalie : ce qui ne les empêche pas de se tenir ensemble (*dies niet te min hen tsamen zyn houdende*) et de prendre, sur les points proposés le 10 octobre (1), des résolutions qui ne sauraient préjudicier ni audit Empire ni auxdites alliances : au contraire, les états ont expressément déclaré qu'ils voulaient maintenir les traités existants. Mais il ne résulte pas de ces traités que l'une des deux parties ne puisse s'occuper d'aucune affaire sans le su et consentement de l'autre, et l'on ne trouvera pas que jamais ils aient été tenus de se communiquer celles qui concernaient la police et le gouvernement du pays. D'ailleurs les états d'Overyssel, ni en adhérant à l'union à Anvers, ni en se confédérant à Kampen avec Son Excellence et les députés de l'union d'Utrecht, n'en ont référé ni aux villes de la Hanse

(1) Nous n'avons trouvé aucune proposition à cette date, et le procès-verbal de la séance n'en mentionne pas non plus.

ni au cercle de Westphalie; ils n'ont même pas fait mention de ceux-ci, et les états généraux n'entendent pas que les points concernant le gouvernement et les autres secrets du pays puissent être communiqués à d'autres qu'aux provinces unies. En second lieu, ils ne trouvent pas raisonnable que les états d'Overyssel s'excusent, sur l'absence des nobles, de délibérer sur ce qui leur a été proposé : les états de Brabant, quoiqu'ils aient perdu deux de leurs chefs-villes et les quartiers y ressortissants, n'ont jamais allégué d'excuse semblable. Les états d'Overyssel n'ont donc d'autre alternative que d'envoyer leurs députés, suffisamment autorisés, à la présente assemblée, ou de se soumettre à ce que la généralité décidera. Quant à Steenwyck, les états généraux sont prêts à faire ce qui sera en leur pouvoir pour la délivrer, etc.

Arch. de la Haye: *Dépêches ordinaires*, t. III, fol. 55.

2567. — *Delft, 13 décembre 1580.* Proposition faite par le prince d'Orange aux députés de Brabant, Gueldre, Flandre, Hollande, Zélande, Utrecht, Malines et Frise. Il les engage à prendre une bonne et finale résolution sur les affaires pour lesquelles ils sont assemblés, et leur annonce qu'il a fait mettre par écrit certains points et articles qu'il va soumettre à leurs délibérations.

Arch. de la Haye: *Dépêches ordinaires*, t. III, fol. 58 v°.

2568. — *Delft, 13 décembre 1580.* Seconde proposition faite par le prince d'Orange aux états généraux. Elle contient les points et articles annoncés dans la première. Ces points, au nombre de treize, consistent dans un exposé, et des considérations à l'appui, des propositions que le prince a faites le 9 septembre, et qui ont été envoyées à toutes les provinces. Guillaume engage les états généraux à examiner celles-ci au point de vue seul du bien de la généralité, en laissant de côté toute affection particulière. Il les assure, en terminant, qu'il n'a d'autre désir que de s'employer entièrement, en tout temps, à

leur service comme à celui de la commune patrie, et d'y vivre et mourir (*dat wy niet anders begeeren dan ons geheelycken tot uwen dienste ende vanden gemeenen vaderlande tot allen tyden te laten gebruycken ende in den zelven te leven ende te sterven*).

Arch. de la Haye: *Dépêches ordinaires*, t. III, fol. 59^v.

2569. — *Delft, 13 décembre 1580*. Apologie ou Défense de très-illustre prince Guillaume, par la grâce de Dieu, prince d'Orange-Nassau, de Catzenellebogen, Dietz, Vianden, etc.; burchgrave d'Anvers et visconte de Bezançon, baron de Breda, Diest, Grimberge, d'Arlai, Nozeroy, etc.; seigneur de Chastel-Bellin, etc.; lieutenant général ès Pays-Bas, et gouverneur de Brabant, Hollande, Zélande, Utrecht et Frise, et amiral, etc., contre le ban et édict publié par le roi d'Espagne, par lequel il proscrip[t] ledit seigneur prince, dont apperra des calumnies et faulses accusations contenues en ladicte proscription; présentée à messieurs les estats généraux des Pais-Bas. (Titre littéral.)

Impr. à Leyde, chez Charles Sylvius, M.D.LXXXI.
In-4^o.

2570. — *Delft, 13 décembre 1580*. Remontrance du prince d'Orange aux états généraux, en leur présentant son Apologie.

Apologie ou Défense de très-illustre prince Guillaume, etc. — Arch. de la Haye: *Dépêches ordinaires*, t. III, fol. 64.

2571. — *Coutras, 13 décembre 1580*. Lettre du duc d'Anjou aux états généraux. Il les informe qu'il a donné l'ordre d'assembler 2,000 bons chevaux et 6,000 hommes de pied, y compris les troupes du seigneur de la Rochepot, pour ouvrir les passages de Cambray, et qu'il a confié le commandement de ces troupes au seigneur de Fervacques, qui est parti la veille pour aller se mettre à leur tête. Il attend leurs ambassadeurs, avec lesquels il espère parachever ce qui reste de leur traité. Le roi a agréé les articles de la paix.

Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye: reg. *France*, *dépêches*, 1579-1583, fol. 113.

2572. — *Delft, 17 décembre 1580.* Réponse des états généraux à la remontrance du prince d'Orange du 15 décembre (n° 2570). Ils déclarent que les crimes et blâme imposés au prince dans l'édit de proscription lui sont imposés à tort; qu'il n'a accepté et continué d'exercer, qu'à leurs instances et à l'entière satisfaction du pays, les charges dont il est revêtu; lui promettent toute obéissance, s'il veut continuer encore de les remplir, et lui offrent, pour la garde de sa personne, une compagnie de gens à cheval.

Apologie ou Défense de très-illustre prince Guillaume, etc.

2575. — *Coutras, 17 décembre 1580.* Lettre de Philippe de Marnix aux états généraux. Le roi a montré avoir merveilleusement à gré la paix qui a été conclue; seulement il n'a pas trouvé bon l'article de la reddition de la Réole, préférant donner à ceux de la religion deux autres villes de celles qu'ils tenaient, à leur choix, pourvu que ce ne fussent pas « éves- » chez ny sièges. » Cela a failli renverser le tout; mais, par l'intercession de plusieurs gens de bien, « entre lesquels, dit » Marnix, je me suis aussy employé de tout mon petit pou- » voir, » et grâce surtout à la dextérité singulière et aux bons offices de Son Altesse, le roi de Navarre a été content de s'acheminer à Bergerac, où il a mandé les autres députés. Hier il est revenu à Coutras avec le vicomte de Turenne, et a entièrement accepté la paix de la part de ceux de la religion, ayant, au lieu de la Réole, choisi Figeac et Monségur. S. A. a dépêché vers le roi son frère, afin d'avoir sa ratification; le roi de Navarre envoie son chancelier pour rendre à S. M. T. C. la soumission due, et l'on a aujourd'hui publié la prolongation des trêves jusqu'à la paix. On tient donc la paix pour toute résolue. S. A. a aussi envoyé vers le roi, pour avoir son agrée- » tion et obligation en ce qui touche le traité conclu avec les états: Marnix espère qu'il n'y aura nulle difficulté, « car le roy » a par diverses fois réitéré sa promesse en termes généraux. »

Dans une lettre qu'il écrit en chiffres à Son Excellence (le prince d'Orange), il l'informe de tout ce que, en attendant, le duc a fait pour donner ordre aux affaires des Pays-Bas; Son Excellence leur en donnera sans doute communication. Il adresse aussi au prince quelques copies de lettres interceptées.

Arch. de la Haye : reg. *France, depeschen*, 1579-1585,
fol. 106.

2574. — *Coutras, 19 décembre 1580.* Lettre du duc d'Anjou aux états généraux. Il leur annonce que la paix est « bien » résolue et assurée maintenant. » Il demeure à Coutras pour la publication de l'édit, qui aura lieu vers la Noël. Il compte, sur la fin de janvier, marcher aux Pays-Bas. En attendant, il ne perd pas une heure pour dresser l'armée qui doit l'y accompagner. Le maréchal de Cossé est à cet effet auprès du roi, et le seigneur de Fervacques est parti, d'un autre côté, pour assembler un bon nombre de cavalerie, avec lequel il ne tardera pas à arriver aux frontières de ces provinces. Le capitaine la Tour, qu'il leur dépêche, leur donnera plus amplement de ses nouvelles.

Arch. de la Haye : reg. *France, depeschen*, 1579-1585,
fol. 105 v°.

2575. — *Montguyon, 19 décembre 1580.* Lettre écrite aux états généraux par leurs députés en France. Ils leur annoncent leur arrivée à Montguyon, à quatre lieues de Coutras, où est Son Altesse. Demain ils vont loger à Guitres, « où S. A. a » fait ordonner leur remise. »

Arch. de la Haye : reg. *France, depeschen*, 1579-1585,
fol. 106 v°.

2576. — *Delft, 20 décembre 1580.* Commission et plein pouvoir donnés par les états de Hollande à jonckheer Rutgert Vander Boitzeler, seigneur d'Asperen, etc., Willem Van Zuylen Van Nyvelt, Adriaen Vander Mylen, docteur ès droits,

conseiller de la cour de Hollande, députés de la ville de Dordrecht; jonckheer Abraham Van Almoude, bourgmestre de la ville de Delft; Regnier Cant, bourgmestre de la ville d'Amsterdam; M^e Jan Jacobsz., bourgmestre de Gouda, et Nanninck Van Foreest, pensionnaire de la ville d'Alckmaar, à l'effet de comparaître, en leur nom, à l'assemblée des états généraux réunie à Delft, et d'y résoudre, avec les autres états, tant sur les points proposés par Son Excellence (le prince d'Orange) que sur toutes autres affaires concernant le maintien de l'état du pays.

Arch. de la Haye : *Dépêches ordinaires*, t. III, fol. 68 v^o.

2377. — *Guitres, 23 décembre 1580.* Lettre écrite aux états généraux par leurs députés en France. Partis de Tours le 8, ils sont arrivés le 20 à Guitres. Le seigneur de Sainte-Aldegonde est venu les y joindre le lendemain. Ils ont eu audience aujourd'hui de Son Altesse à Coutras, qui est à une demi-lieue de Gistre. Le duc leur a dit, entre autres choses, qu'aussitôt après l'établissement de la paix, il ira en personne, en compagnie du roi de Navarre, prendre le commandement de son armée, « laquelle il espéroit faire bien gaillarde et belle, non-
» seulement par les moïens du roy, son frère, mais aussi par
» la faveur du roy de Navarre et plusieurs seigneurs et gentils-
» hommes ses amyz, qui s'apprestoient pour l'accompagner, et
» s'estoient monstrez plus faciles à la paix, pour favoriser son
» entreprinse et les affaires des Pays-Bas. » Le roi de Navarre était présent. Les députés le félicitèrent de la conclusion de la paix, en le remerciant de la part qu'il y avait prise. « S. M.,
» donnant sur ce ample tesmoignaige de sa bonne volonté et
» affection au service de Son Altèze et prospérité du Pays-
» Bas, entra avecq nous en plusieurs propos familiers, et dé-
» clara vouloir accompagner Son Altèze audict pays avecq
» bonnes troupes de gentilshommes et soldats d'élite, allé-
» guant mesmes le devoir de vassal que spécialement, au
» regard de ses biens aux Pays-Bas, il auroit à S. A., et que
» partant il tenoit nostre cause comme sienne et commune. »

Les députés allèrent faire la révérence à la reine et à la princesse de Navarre. Ils terminent leur lettre par quelques nouvelles de Cambray.

Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. *France, deschen*, 1579-1585, fol. 115 v°.

2578. — *A son palais de Westminster, 25 décembre 1580.*

Lettre de la reine Elisabeth aux états généraux. Elle charge Christophe Hoddesdon, gouverneur de ses marchands aventuriers à Anvers, de leur faire connaître la manière dont elle a conclu avec Horatio Pallavicini et Battista Spinola, touchant le paiement des sommes qu'ils leur doivent, et ce selon les lettres de procuration qu'elle a reçues d'eux.

Arch. de la Haye : *Dépêches ordinaires*, t. III, fol. 135.

2579. — (*Delft*), 26 décembre 1580. Points et articles

proposés par le prince d'Orange aux états généraux, et selon lesquels il prie chaque province de vouloir se régler. Il s'agissait de faire dresser des états de ce que chaque province pouvait fournir par mois, de tous les gens de guerre étant en service, de ceux qu'il fallait pour avoir une armée en campagne, des dépenses qu'exigeaient les fortifications et les munitions de guerre, des vaisseaux dont on avait besoin. Le prince demandait aussi qu'on s'occupât de quelques impôts généraux qui pussent couvrir les charges du pays, et des moyens d'établir un bon ordre dans les affaires.

Arch. de la Haye : *Dépêches ordinaires*, t. III, fol. 80.

2580. — *Breda*, 29 décembre 1580. Commission et plein

pouvoir donnés par les bourgmestres, échevins et conseil de Breda à Christiaen Back, échevin de cette ville, à l'effet de comparaître, en leur nom, à l'assemblée des états généraux, à Delft, à la Haye ou ailleurs, et d'y prendre résolution, avec les députés des autres provinces, tant sur les points proposés

par le prince d'Orange le 9 septembre (n° 2302), que sur toutes autres affaires qui y seront mises en délibération.

Arch. de la Haye : *Dépêches ordinaires*, t. III, fol. 158.

2581. — *Delft, 30 décembre 1580*. Acte par lequel les états généraux avouent, agréent et ratifient les articles et conditions conclus et arrêtés entre leurs députés et très-haut, très-puissant et très-magnanime prince François, fils de France, frère unique du roi très-chrétien, duc d'Anjou, d'Alençon, etc. : leur donnant, ou à la plupart d'eux, plein pouvoir et autorité spéciale de, en leur nom, recevoir de Son Altesse le serment de garder, observer et entretenir, de faire garder, observer et entretenir tous et chacun desdits articles et conditions, et ce incontinent après que le roi très-chrétien aura déclaré et donné assurance, sous son seing, d'avouer et agréer les mêmes articles, ensemble d'aider Sadite Altesse et ses hoirs de ses forces et moyens pour maintenir les Pays-Bas contre tous ennemis, fût-ce le roi d'Espagne ou autres.

Arch. de la Haye : reg. *France, depeschen*, 1579-1585, fol. 104 v°.

2582. — *Delft, 30 décembre 1580*. Procuration donnée par les états généraux aux mêmes députés, et conçue dans les mêmes termes, *mutatis mutandis*, pour qu'ils prêtent serment au duc d'Anjou, en leur nom.

Arch. de la Haye : reg. *France, depeschen*, 1579-1585, fol. 104 v°.

2583. — *Anvers, 30 décembre 1580*. Lettre de l'archiduc Mathias aux états généraux assemblés à Delft, pour les prier d'ajouter foi et créance à ce que leur exposeront, de sa part, suivant l'instruction qu'il leur a donnée, les sieurs Elbertus Leoninus, docteur en droit, conseiller d'État, Antoine de La-laing, seigneur de la Mouillerie, son maître d'hôtel, et M^e Jean

Van Asseliers, audencier, premier secrétaire du conseil d'État et secrétaire du conseil privé.

Arch. de la Haye : *Dépêches ordinaires*, t. I, fol. 106 v°.

2384. — *Anvers, 30 décembre 1580.* Instruction de l'archiduc Mathias pour Leoninus, Antoine de Lalaing et Van Asseliers. Elle contient onze articles. Après avoir rappelé qu'il est venu aux Pays-Bas, à la demande des états, contre le gré de l'Empereur, du roi d'Espagne et de beaucoup d'autres princes, et qu'il s'est consacré de tout cœur aux devoirs que lui imposait le gouvernement de ces provinces, il demande d'abord que, selon leurs promesses et accords, les états lui fassent payer son traitement, vu la nécessité et pauvreté dans laquelle lui et ceux de sa maison se trouvent (*den noot ende aermoede daer wy ende die van ons huysgesin lange in geweest zyn ende blyven*). Ensuite, comme il apprend que les états ont l'intention de traiter avec le duc d'Anjou, et qu'il en doit résulter de grands changements dans son autorité et son état (*ende dat deur alsulcke onderhandelinghe zoude moeten volgen nootelycke veranderinge van onse authoriteyt ende staet*), il prie les états généraux, avec son cousin le prince d'Orange, de vouloir aviser et décider comment et de quelle manière il devra désormais se conduire, et comment les pays se conduiront et acquitteront envers lui (*hoe ende in wat manieren wy ons voortaan sullen draegen, ende hoe dat de landen ons aengaende sich sullen willen draegen ende acquicteren*) : déclarant qu'il est prêt à accepter tous les moyens et conditions raisonnables qu'on lui proposera, et que, dans tous les temps et dans toutes les fortunes, présent ou absent, il contribuera, autant qu'il sera en lui, à ce qui pourra être utile aux Pays-Bas. (A cette instruction étaient joints : 1° l'acte du 21 décembre 1577 par lequel les états généraux avaient accordé à l'archiduc un traitement de 120,000 florins (1); 2° celui du 14 février 1578 por-

(1) *Voy.* t. I, p. 302.

tant qu'il jouirait de ce traitement à partir du jour qu'il avait prêté serment (1); 5° l'acte de la même date qui lui assignait 84,000 florins sur les moyens généraux (2). On y trouvait joint aussi l'état de ce qui restait dû par les provinces à l'archiduc pour son traitement. A raison de 84,000 florins par an ou 7,000 florins par mois, du 19 janvier 1578 au 31 octobre 1580, il aurait dû recevoir 233,333 florins 6 s. 8 d.; il ne lui avait été payé que 39,603 fl. 3 s.)

Arch. de la Haye : *Dépêches ordinaires*, t. III, fol. 107 v°.

(1) *Voy. t. I, p. 553.*

(2) *Ibid.* Nous avons donné à cet acte la date du 13 février, d'après le MS. 7199 de la Bibliothèque royale.



P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife
CONSEJERÍA DE CULTURA

JUNTA DE ANDALUCÍA

APPENDICES.



JUNTA DE ANDALUCÍA

P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife
CONSEJERÍA DE CULTURA